

Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

(Articles R. 214-134 à 136 du code rural et de la pêche maritime)

Séance plénière du 27 septembre 2023

Relevé de décisions

Ont participé, sous la présidence de Pierre MORMEDE :

Membres titulaires et suppléants : Edwige AUCHARLES, Sarah BONNET, Tiffany BOYER (DGAL), Soufiane BRUN (DGAL), Jean-Claude DESFONTIS, Nicolas DUDOIGNON, Bijan GHALEH, Patrick GONIN, Nicolas GUY, Raphaël LARRÈRE, Fabien MARCHADIER, Véronique MARY, Valérie NIVET-ANTOINE, Emmanuel PICAUVET, Laurent PINON (DGRI), Amélie ROMAIN

Secrétariat : Karim MESBAH, Christophe JOUBERT, Dorhôn MONDOUA

Membres excusés : Patricia LORTIC

Ordre du jour

1. Présents/absents
2. Validation de l'ordre du jour
3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
4. Présentation de Florence BURGAT sur le thème : « Comment Freud éclaire notre connaissance sur la vie psychique des animaux »
5. Bilan des CEEA 2022
6. Autres GT
 - a. Statut
 - b. Formation
 - c. Appréciations rétrospectives
 - d. Immunisation
7. Point sur les échanges avec les associations protectrices des animaux

8. Questions diverses

- a. Point d'information sur l'initiative citoyenne européenne
- b. Rappel sur la conférence des CEEA du 30 novembre 2023

1. Présents/absents

Le quorum atteint, la séance plénière débute à 10h05.

Soufiane Brun intègre le CNREEA en remplacement de Sandryne Bruyas en tant que représentant du MASA.

Dorhôn Mondoua, affectée à la cellule AFIS du MESR, est présentée car elle est impliquée dans les agréments des CEEA et pourrait soutenir l'activité de secrétariat pour le CNREEA.

L'ensemble des membres du CNREEA se présente.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Après relecture et approbation des modifications apportées, le relevé de décisions de la séance du 19 juin 2023 est approuvé.

4. Présentation de Florence BURGAT sur le thème : « Comment Freud éclaire notre connaissance sur la vie psychique des animaux »

Florence Burgat est philosophe, directrice de recherche à INRAE affectée à l'ENS (Paris) (UMR 8547). Elle développe une ontologie animale à partir de la phénoménologie et travaille par ailleurs sur le droit animalier du point de vue de l'épistémologie juridique. Dernier ouvrage paru : « L'inconscient des animaux. Une lecture freudienne » (Le Seuil, coll. « L'ordre philosophique »), 2023.

Le texte de sa présentation est disponible en annexe.

5. Bilan des CEEA 2022 (Nicolas GUY)

L'ensemble du document est passé en revue. Il est proposé au groupe de travail d'appliquer les correctifs et de soumettre une nouvelle version qui sera validée par voie électronique pour permettre une publication rapide.

Le CNREEA interroge le MESR sur la campagne d'audit des CEEA en cours.

Tous les CEEA ont renseigné l'enquête en ligne. Suite à l'analyse des données, 22 CEEA faisaient apparaître des non-conformités majeures. Un rapport préliminaire leur a été envoyé. Seize CEEA ont corrigé la non-conformité ou sont en cours de correction lorsque celle-ci correspondait à des erreurs de renseignement des documents de l'enquête, notamment sur leur composition. Pour les six CEEA restants, la non-conformité correspond à une activité en

dessous de trois DAP par an. Une réunion est organisée mi-octobre au MESR pour décider des suites à donner.

En parallèle, le MESR met en place des audits sur site. Le processus a débuté avec deux CEEA en mai et juin 2023 et va se poursuivre avec l'objectif de dix CEEA audités avant la fin de l'année. Ces audits sont organisés avec les experts de la cellule AFiS. Le principe de réaliser les audits en 2024 avec des membres du CNREEA en binômes avec un expert du ministère est retenu. Les modalités pratiques seront l'objet d'une discussion ultérieure.

Le principe général mis en œuvre par le MESR est le suivant :

- Audit dit de « conformité » sous forme de questionnaire en ligne pour tous les CEEA et tous les ans afin de s'assurer du respect dans le temps des conditions d'agrément des CEEA.
- Audit dit « opérationnel », le plus souvent sur site, sur un nombre défini de CEEA par an pour évaluer plus précisément le fonctionnement et les documents. Le nombre des CEEA qui seront audités sera planifié annuellement.

6. Autres groupes de travail

a. Statut des CEEA

Le groupe de travail a défini différents statuts possibles et va maintenant s'organiser en sous-groupes pour chacune de ces options.

b. Formation des membres de CEEA

Un document complet a été présenté et discuté. Le groupe de travail va effectuer les modifications et compléments nécessaires et le présenter à la prochaine séance plénière de la CNEA.

c. Appréciations rétrospectives

Le groupe a effectué un travail de recensement des outils existant pour la réalisation des appréciations rétrospectives. Ces documents sont en cours d'analyse pour savoir comment les appréciations sont effectuées.

d. Immunisation

Une réunion doit s'organiser prochainement pour lancer le groupe de travail.

7. Point sur les échanges avec les associations protectrices des animaux

La situation a été présentée par le MESR sur les différents courriers reçus ainsi que les réponses en cours. Le MESR indique qu'il est fortement sollicité par deux associations de protection animale par des envois de courriers, des demandes de documents et des actions auprès du tribunal administratif pour des demandes d'abrogation d'agrément de comités ou d'autorisation de projet. Le temps consacré à préparer les documents devant être transmis et à répondre à ces sollicitations est significatif ce qui impacte négativement ses autres actions. Le MESR souhaite remercier les membres du CNREEA pour la qualité des échanges constructifs qui se déroulent dans ce comité.

8. Questions diverses :

a. Point d'information sur l'initiative citoyenne européenne (ICE)

L'ICE « Pour des cosmétiques sans cruauté / stop à l'expérimentation animale en Europe » a été instruite par la commission européenne qui a rendu sa réponse le 25 juillet 2023 (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3993) autour de 3 axes :

- **Préserver et renforcer l'interdiction de l'expérimentation des cosmétiques sur les animaux.**
- **Transformer la réglementation de l'UE relative aux substances chimiques.** [...] l'élaboration d'une feuille de route en vue de réaliser des évaluations de la sécurité chimique sans recourir à l'expérimentation animale.
- **Moderniser la science dans l'UE.** [...] un soutien sans faille au développement de méthodes de substitution par un financement approprié. [...] lancer une série d'actions destinées à accélérer la réduction de l'expérimentation animale dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

b. Rappel sur la conférence des CEEA 30 novembre 2023

L'organisation de la conférence des CEEA est en cours. Elle sera présidée par Louis Schweitzer, président du COR du FC3R. L'ensemble des présidents des CEEA a été invité ainsi que les représentants des associations de professionnels (AFSTAL, GIRCOR, OPAL), les membres titulaires des commissions consultatives (CNREEA et CNEA), le FC3R et les représentants des ministères.

La séance est levée à 16h35

- : - : - : - : - : - : - : -

Abréviations les plus utilisées dans les documents du CNREEA

AR : appréciation rétrospective

Cellule AFiS : cellule du MESR en charge de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques

CE ou CEEA : Comité d'éthique en expérimentation animale

CNEA : Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (CNPAFiS) (ex Commission nationale de l'expérimentation animale)

CNREEA : Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

DGAL : Direction générale de l'alimentation (MASA), dont dépend l'expérimentation animale (sous-direction de la santé et du bien-être animal, bureau du bien-être animal)

DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation du MESR

FC3R (centre France 3R) : Structure nationale de référence pour les questions relatives aux '3R' (remplacer, réduire, raffiner) en expérimentation animale

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ; ex MAA, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; appelé également « ministère chargé de l'agriculture »

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont dépend l'expérimentation animale (département des pratiques de recherche réglementées), également appelé « ministère chargé de la recherche »

SBEA : Structures chargées du bien-être animal

- : - : - : - : - : - : - : -

Comment Freud éclaire notre connaissance sur la vie psychique des animaux

Florence Burgat (INRAE/ENS)

Exposé présenté au CNREEA le 27 septembre 2023

Pour entrer dans mon sujet, et parce que nous sommes ensemble pour réfléchir et non pour que je fasse un exposé détaillé sur la thèse freudienne d'un appareil psychique chez les animaux supérieurs, je commencerai par situer mon propos au regard de ce que Raphaël Larrère a présenté devant vous, à savoir les principales théories en éthique animale et de la question du « critère moralement pertinent ». Dans une deuxième partie, je situerai ce propos sur un plan plus épistémologique pour voir comment et où apparaît (ou non) la psyché animale. Dans une troisième et dernière partie, j'en viendrai à la pensée freudienne, dont les animaux sont loin d'être exclus. Je procéderai donc à rebours pour aller vers le fondement, s'il est vrai qu'il est toujours découvert après tout le reste.

Si une longue tradition défend l'idée que les animaux sont inconscients, ou plutôt a-conscients, leur reconnaître un inconscient est tout autre chose ; cela signifie en effet reconnaître que les animaux sont soumis au conflit psychique. Disons en une formule ramassée que l'animal inconscient n'est pas l'inconscient animal. Ce que Freud met au jour est la non-coïncidence entre la vie consciente et la vie psychique. Il ruine ainsi l'idéal d'une subjectivité transparente à elle-même, et on ne le lui pardonnera pas. Dans un passage désormais bien connu, Freud qualifie de troisième blessure narcissique la science qui se propose de montrer au moi que non seulement il n'est pas maître dans sa propre maison, mais encore « qu'il en est réduit à se contenter de renseignements rares et fragmentaires sur ce qui se passe, en dehors de sa conscience, dans sa vie psychique. »¹

Première partie : situer la question de la psyché

1/ Pour les théories en éthique animale, la question centrale est la suivante : « à quelle condition un individu peut-il prétendre se voir reconnaître des droits ? » L'enjeu consiste à mettre au jour le critère moralement pertinent, et à ce titre discriminant, entre les entités. En effet, il ne s'agit pas de faire valoir la différence entre les modes de vie des animaux et ceux des humains ; il ne s'agit pas d'évoquer n'importe quel critère différenciant pour fonder le droit de l'homme à disposer des animaux comme bon lui semble. Ainsi la question des droits des animaux ne se superpose-t-elle pas à celle de la différence anthropo-zoologique. L'on peut parfaitement défendre l'idée d'une exceptionnalité humaine et, dans le même temps, celle de droits forts pour les animaux. Hormis le cas où cette exceptionnalité tient dans le postulat d'une « éminente dignité métaphysique » — qui est une foi et non un savoir contre laquelle toute objection est d'emblée nulle et non avenue —, elle n'est *a priori* pas incompatible avec l'idée que ce qui, chez l'humain, fonde son droit à être protégé des mauvais traitements, des sévices, des actes de cruauté et de la mise à mort existe également chez les animaux qui sont ordinairement soumis à de tels traitements. La mesure du dommage causé est celle de l'expérience vécue de ce dommage.

2/ Ce critère moralement pertinent a, de longue date, été posé : c'est la sensibilité. Elle est la qualité qu'un être doit posséder pour prétendre à des droits. Nous pouvons avoir des devoirs

¹ S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, [leçons des semestres d'hiver 1915-1916 et 1916-1917], traduit de l'allemand par Samuel Jankélévitch, Paris, Payot, 1959, p. 308-309.

envers des œuvres d'art, mais elles n'ont pas de droits. (Je ne développe pas ce point qui n'est pas mon propos.) Le critère de la sensibilité rassemble humains et animaux (une partie d'entre eux), et déplace la question de l'intelligence vers la capacité à souffrir (Rousseau, Bentham). Mais, parce qu'il est aujourd'hui question de la sensibilité des plantes et des appareils électroniques, ce qui était clair au dix-huitième siècle ne l'est plus : une définition physicaliste de la sensibilité a brouillé les cartes au point d'imposer une nouvelle notion, la sentience. Être sensible, c'était ressentir ce que l'on vit et faire corps avec cette expérience, c'est demeurer soi-même à travers le flux des expériences ; être sensible, c'est être constamment affecté. Voilà ce que la sentience vient rappeler. Qu'il soit donc clair que l'on ne saurait parler de douleur ou de souffrance sans vécu de cette expérience². Dès qu'il y a vécu de l'expérience, il y a conscience de soi, fût-ce une conscience non-thétique ou non-positionnelle de soi. Cette qualification signifie que le vécu d'une expérience est immédiatement *mon* vécu sans qu'il me soit besoin de m'en faire la réflexion. C'est, en d'autres termes, ce que l'on appelle vivre une expérience en première personne.

3/ Ces remarques conduisent à la question de la conscience, qui ne se superpose pas à la vie psychique. S'intéresser à la vie psychique des animaux diffère des approches étroitement centrées sur la machine cognitive (de quoi les animaux sont-ils capables ?). Cet intérêt diffère également des approches subjectivistes, c'est-à-dire celles qui font valoir que les animaux sont les sujets de leur monde et donnent des significations aux objets de ce monde — ce que la phénoménologie nomme des « consciences constituantes ». La liberté comportementale manifeste une conscience intentionnelle. Est évoquée ici la vie de conscience, dont le problème de l'attestation occupe diverses disciplines, dont, en philosophie, la phénoménologie au premier chef. L'on peut bien chercher les marqueurs biologiques sans lesquels il semble difficile d'en soupçonner l'existence, mais c'est surtout le comportement, où affleure la vie psychique (« le comportement apprésente du psychique comme son indice », Husserl), qui témoigne de son existence ; c'est la thèse développée par la phénoménologie husserlienne puis merleau-pontyenne³.

Le problème sous-jacent — l'éternel problème, on ne peut plus classique en philosophie — est celui des relations de l'âme et du corps, autrement nommé par les scientifiques contemporains *The Body Mind Problem*. Dépasser le dualisme de l'âme et du corps est nécessaire à la compréhension du comportement des êtres sensibles qui vivent leur vie en première personne. La phénoménologie a forgé les concepts de corps propre, de totalité psychobiologique, de subjectivité incarnée, de subjectivité vue du dehors pour exprimer cette unité de sens ; le psychiatre Henri Ey a forgé celui de corps psychique.

Par essence, la vie psychique passe les bornes biologiques. Qu'il soit bien clair que la position radicalement anti-dualiste qui est la mienne ne saurait négliger les manifestations biologiques ; ce que je récusé, en raison d'une position tout aussi radicalement anti-réductionniste, c'est de ne faire place qu'aux marqueurs biologiques. S'ils attestent l'existence d'une expérience vécue, ils sont impuissants à délivrer quoi que ce soit sur les significations de ce vécu ; par ailleurs, il existe bien d'autres attestations, dont la manifestation, parfois infime,

² Pour plus de précisions, je me permets de renvoyer à mon chapitre « "Souffrance humaine", "douleur animale". La mise à l'épreuve d'un lieu commun », in *Douleur animale, douleur humaine. Données scientifiques, perspectives anthropologiques, questions éthiques*, sous la direction de Jean-Luc Guichet, Versailles, Quæ éditions, 2010, pp. 161-173.

³ C'est l'approche que j'ai présentée dans de précédents travaux : *Liberté et inquiétude de la vie animale*, Paris, Kimé, 2006 et *Une autre existence. La condition animale*, Paris, Albin Michel, « bibliothèque idées », 2012.

est d'un autre ordre. C'est pour avoir vu les biologistes du comportement s'enfermer dans les marqueurs biologiques, au mépris d'un regard sur la totalité de l'individu, que j'ouvre cette parenthèse. La vie psychique excède en outre les bornes de la conscience, où la psychologie voulut l'enfermer. Nombre de pensées se latéralisent, se dissolvent sans toutefois se perdre, certaines sont refoulées, d'autres ne parviendront jamais à la conscience. Que ces dernières produisent pourtant des effets dans la vie du « sujet », voilà ce que le sujet cartésien, transparent à lui-même et maître de ses pensées a du mal à accepter. Telle est la découverte que Freud propose d'étendre aux animaux qui ressemblent psychiquement à l'homme. La vie psychique ne s'arrête pas à la vie de la conscience.

Deuxième partie : comment et où apparaît la psyché animale

4/ Il apparaît que la psyché animale a été d'emblée exclue du champ des sciences qui auraient dû la prendre en charge ou, du moins, en faire l'objet d'une véritable interrogation.

Comment, tout d'abord, passer sous silence le contenu de ce qui porte le nom de « sciences animales » au programme de la formation des étudiants aux métiers de l'élevage ? Ce contenu est le suivant : « la croissance, la nutrition, la lactation et la reproduction des animaux ayant un intérêt économique ». Je parle ici de la psyché et non de la conscience, sur laquelle l'éthologue américain Donald Griffin attira l'attention, dès 1964, dans un livre important, *La pensée animale*⁴. Il s'agit d'une exception dans le champ de l'éthologie (sans parler du béhaviorisme), même si elle n'est pas unique dans une discipline qui a choisi d'exclure de ses compétences la « subjectivité » des animaux ; le mot est même frappé d'interdit dans les revues académiques en éthologie. Disons que l'éthologie s'en est largement tenue au mot d'ordre de Tinbergen : « Les phénomènes subjectifs ne pouvant être observés chez les animaux de façon objective, il est pareillement oiseux d'en affirmer ou d'en infirmer l'existence »⁵. Pourtant, en imposant une telle perspective, le comportement se trouve ramené au mouvement d'une machine, uniquement descriptible de l'extérieur (en troisième personne) et amputé de ce qui en fait l'originalité. Le grand public connaît Jane Goodall, Marc Bekoff ou Franz De Waal, sans soupçonner qu'il s'agit de marginaux dans leur discipline.

5/ Aussi absente, du moins explicitement, qu'elle soit, l'effectivité d'une vie psychique inconsciente innerve pourtant la réflexion. (Je présenterai quelques jalons de cette réflexion, en me limitant à la France.) L'attention portée à la vie psychique récuse bien sûr le mécanisme, mais il faut de nouveau souligner qu'elle diffère du tout au tout de celle portée aux capacités cognitives. **S'intéresser à la vie psychique, c'est s'intéresser la vie profonde, c'est-à-dire celle des affects.**

Sans ordre chronologique, le premier de ces jalons est *Le stress en élevage intensif*, paru à la fin des années soixante-dix, de Robert Dantzer et Pierre Mormède, un livre pionnier dans lequel les auteurs n'ont pas craint de décrire des « agressions psychologiques » (je souligne) dues à la séparation précoce du jeune et de sa mère au profit d'une vie au milieu de congénères choisis en fonction de leur similarité morphologique, et à la restriction maximale de l'espace imposant une promiscuité extrême et constante entre les individus ; et Robert Dantzer et Pierre

⁴ Donald Griffin, *La pensée animale* [1984], traduit de l'américain par Charlotte Vinsonneau, Paris, Denoël, 1988.

⁵ Nikolaas Tinbergen, *L'étude de l'instinct* [1950], traduit de l'anglais par B. de Zélicourt et F. Bourlière, Payot, Paris, « Bibliothèque scientifique », s.d., p. 18.

Mormède décrivent également la « *psychopathologie* de la réaction aux agressions »⁶ (je souligne). Cette mention de la psyché me semble d'autant plus remarquable qu'elle concerne les animaux les plus méprisés et les plus massivement maltraités, ceux qui sont voués à devenir *de la viande* et à propos desquels personne ne se pose aucune question.

Le deuxième est **l'occurrence du mot « l'angoisse » dans la directive européenne du 22 septembre 2010** « relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ». Elle rappelle que les animaux ressentent « *la douleur, la souffrance, le dommage durable et l'angoisse* »⁷.

• **Excursus.** Sans entrer trop avant dans **la distinction entre la peur et l'angoisse**, il n'est pas indifférent à une réflexion sur la psyché animale de souligner que la seconde, au contraire de la première, est indépendante de tout objet. L'angoisse, plus que tout autre état, manifeste le caractère abyssal de la vie psychique. Les animaux ressentent de la peur mais aussi de l'angoisse, la chose n'est pas discutée. Rappelons que Freud est un darwinien convaincu. Parce que l'angoisse n'est motivée par aucune expérience identifiable dans la vie d'un individu, au cours de laquelle tel objet ou situation ont pu générer une peur qui se trouve réactivée face à cet objet ou à une situation similaire, l'angoisse semble ne se rattacher à rien de tel⁸. La phobie donne une idée du découplage entre un état et un objet ; un objet que l'individu juge, à tort, comme étant la cause du danger dont il se sent menacé. Cet objet externe *n'est pas* la véritable cause de l'accès phobique. Freud écrit : « Le moi se comporte comme si le danger d'un développement d'angoisse ne venait pas d'une motion pulsionnelle mais d'une perception, et il est donc fondé à réagir contre ce danger extérieur par les tentatives de fuite que sont les évitements phobiques⁹. »

Au fil de remarques sur la distinction entre l'angoisse et la peur, Freud envisage qu'un événement appartenant à l'histoire de l'espèce peut être la cause effacée de l'angoisse. Le « traumatisme de la naissance », pour reprendre le titre du livre d'Otto Rank¹⁰ fut discuté comme étant la principale ou l'une des causes effacées de l'angoisse. La « césure frappante » que représente, selon Freud, l'acte de naissance des mammifères¹¹ a fait l'objet d'une importante littérature pour tenter d'expliquer le phénomène de l'angoisse. Outre le danger objectif pour la conservation de sa vie, que le fœtus ne se représente bien sûr pas comme tel, comptent le passage d'un antre obscur et aqueux, par un étroit conduit, à un espace aérien (qui oblige à un changement de respiration) et lumineux (éblouissement) ; d'autres sons, d'autres odeurs ; la découverte de la faim et de la soif ; le fait de devenir un être séparé ; bref, toutes les « sensations de peine »¹² s'y trouvent réunies. Freud rappelle que « Angst » (angoisse) vient du

⁶ Robert Dantzer et Pierre Mormède, *Le stress en élevage intensif*, Paris, Masson, « Actualités scientifiques et agronomiques de l'INRA », 1979. Citations, respectivement, p. 3, p. 29-75.

⁷ Les paragraphes 6, 8, 9, 13, 15, 22 à 24, 26, 29, puis les articles 6, 9, 13, 14 à 17, 22, 24, 33, 38, 55, ainsi que toutes les annexes mentionnent au moins l'une de ces dispositions psycho-physiques.

⁸ Des philosophes se sont arrêtés sur le phénomène de l'angoisse. Voir une revue dans mon chapitre « Le phénomène de l'angoisse chez l'animal », in *Phénoménologie de la vie animale*, sous la direction de Florence Burgat et Christian Ciocan, Zeta Books, Bucarest, 2016, p. 185-205.

⁹ Freud, « L'inconscient » [1915], *Métapsychologie*, traduit de l'allemand par Jean Laplanche, Paris, Gallimard, « idées/gallimard », 1968, p. 94.

¹⁰ Otto Rank, *Le traumatisme de la naissance. L'influence de la vie prénatale sur l'évolution de la vie psychique individuelle et collective* [1924], traduit de l'allemand par Samuel Jankélévitch, Paris, Payot, « Petite Bibliothèque Payot », 1968.

¹¹ S. Freud, *Inhibition, symptôme et angoisse* [1926], traduit de l'allemand par Michet Tort, Paris, PUF, « Bibliothèque de psychanalyse », 1978, p. 62-63.

¹² S. Freud, *Introduction à la psychanalyse, op. cit.*, p. 421.

latin *angustiæ*, qui signifie « étroitesse, gêne »¹³. Toutefois, la présence incontestable de l'angoisse chez d'autres animaux que les mammifères, notée par Freud, pousse ce dernier à ne compter la naissance que comme une possible origine parmi d'autres du phénomène de l'angoisse.

Bien connue est par ailleurs l'angoisse générée par le manquement à un rituel, angoisse décrite aussi bien par les ethnologues que par les éthologues ; parmi ces derniers, Lorenz le premier, qui découvrit cette angoisse en observant son oie Martina modifiant, un soir, malencontreusement son trajet pour rejoindre la chambre à l'étage¹⁴. Un important colloque fut consacré à ces questions : *Le comportement rituel chez l'homme et l'animal*, dont les actes sont parus sous la direction de Julian Huxley (Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 1971). Autant de pistes de réflexion à propos d'un phénomène qui atteste la profondeur et l'obscurité de la vie psychique. •

Le troisième jalon est **la naissance de la psychiatrie animale**. Il s'agit d'une discipline jeune, encore peu organisée et mal fondée. Au fond, il lui reste à affronter la controverse qu'a connue la psychiatrie sur l'originalité (ou pas) du fait psychopathologique, ce qui nécessite de tirer au clair ce qu'elle entend par « psychique ».

La thèse vétérinaire de Fernand Méry, soutenue en 1925, *Psychologie animale et psychiatrie vétérinaire*¹⁵, passe pour le premier opus au sein duquel le psychisme en tant que tel est une réalité effective ; Méry reconnaît à la folie animale une origine *traumatique*. Quarante ans plus tard, en 1964, c'est au tour du psychiatre Henri Ey (qui ne cite pas Méry) de fonder, sur le plan théorique, le concept de psychiatrie animale. Dans une contribution qui introduit et chapeaute le volume éponyme, Henri Ey se demande à quelles conditions les psychopathologies animales sont possibles, puisqu'il ne fait guère de doute que les animaux en sont affectés. L'idée centrale est la suivante : il n'y a pas de psychologie sans psychopathologie. Je ne peux faire ici une synthèse d'une contribution extrêmement riche, qui mérite d'être lue et relue : qu'est-ce qu'une norme comportementale, une variation pathologique, la vulnérabilité psychique, etc ?

Si la psyché est vulnérable, c'est parce qu'elle n'est pas homogène ; cette non-homogénéité c'est celle de l'appareil psychique, composé d'instances qui ne veulent pas la même chose (le ça, le surmoi, le moi) comme cela s'éclairera dans la troisième partie. Une psyché qui ne serait que faite d'inconscient ou de conscience ne connaîtrait pas la vulnérabilité, qui est la possibilité intrinsèque d'une déstructuration ou d'une désorganisation de la conscience. Le double régime de la veille et du sommeil suffit à le comprendre : le rêve est l'expérience quotidienne d'une telle déstructuration de la conscience — selon les termes d'Henri Ey, qui donne à la conscience la première place. Maintes fois dans son œuvre, Henri Ey le répète car il s'agit d'un « argument décisif » : « Celui qui rêve *peut* devenir fou ; et en effet, je pense que la possibilité pour un animal de dormir et de rêver (possibilité qui est désormais objectivement contrôlable) inscrit à l'intérieur même de son organisation un potentiel d'anomalies psychopathologiques. C'est dire d'une autre manière, que l'organisation même de la zooconscience pour autant qu'elle comporte l'intégration dans un régime de veille d'un

¹³ S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, [leçons des semestres d'hiver 1915-1916 et 1916-1917], traduit de l'allemand par Samuel Jankélévitch, Paris, Payot, 1959, p. 421-424.

¹⁴ Konrad Lorenz, *L'agression. Une histoire naturelle du mal* [1963], traduit de l'allemand par Vilma Fritsch, Paris, Flammarion, « Champs », 1969, p. 74.

¹⁵ Fernand Méry, *Psychologie animale et Psychiatrie vétérinaire*, Paris, édition de la Revue de pathologie comparée et d'hygiène générale, 1925.

régime de sommeil, implique la possibilité de se déstructurer. »¹⁶ On le sait, pour Freud, « le rêve est la voie royale qui mène à l'inconscient. »

Enfin, le premier manuel de psychiatrie animale, toutefois sobrement intitulé *Pathologies du comportement du chien*¹⁷ (je souligne) ancre la discipline dans l'éthologie, la psychophysiologie, la neurophysiologie et la psycho-pharmacologie. Dans cette discipline, il reste aussi à clarifier la notion de comportement, dont on ne trouve dans sa littérature aucune définition claire. (On lit parfois sous la plume de vétérinaires qu'un trouble dont l'origine n'est pas somatique est « d'origine comportementale », ce qui ne veut absolument rien dire. La crainte seule d'utiliser le terme « psychique » expliquerait une telle formulation). J'en ai terminé avec ce survol, limité à la France, qui pourrait vouloir dire que sans Freud, même s'il n'est jamais cité, la reconnaissance de la psychopathologie n'aurait jamais vu le jour.

Troisième partie : Freud, penseur de la psyché comme énigme du vivant animal

6/ Dans *l'Abrégé de psychanalyse*, écrit en 1938 (Freud meurt en septembre 1939), ainsi se termine le chapitre premier consacré à l'appareil psychique : « Ce schéma général d'un appareil psychique est valable aussi pour les animaux supérieurs qui ont avec l'homme une ressemblance psychique. Il convient d'admettre l'existence d'un surmoi partout où, comme chez l'homme, l'être a dû subir, dans son enfance, une assez longue dépendance. La distinction du moi d'avec le ça est un fait indéniable. La psychologie animale ne s'est point encore appliquée à l'intéressante étude qui lui reste ici offerte » (traduction Anne Berman).

En d'autres termes, c'est à une psychologie des profondeurs que les serviteurs de la psychologie animale devraient en quelque sorte s'atteler, et celle-ci concerne les animaux psychiquement semblables à l'homme. Il ne s'agit pas d'extrapoler cette partition psychique à l'ensemble du règne animal. Ce que la structure en appareil permet de comprendre, c'est le conflit psychique et donc la vulnérabilité psychique chez les animaux qui ont une vie relationnelle. Je soulignais plus haut que la vulnérabilité psychique (le terme est de Henri Ey) est liée au fait que la psyché n'est pas homogène. Ainsi, le moi est le pôle unificateur des expériences, le lieu de la subjectivité consciente et de la prise en compte des exigences du réel ; le surmoi est le lieu de l'intériorisation de l'interdit et de l'inhibition ; le ça est (dans la deuxième topique freudienne) le nouveau terme pour désigner l'inconscient et le couper plus nettement de la conscience, c'est la vie psychique pulsionnelle, le lieu le plus obscur, celui dont le sujet n'a une connaissance qu'indirecte et fragmentaire, c'est le lieu du refoulé.

Cette affirmation de Freud, révolutionnaire, selon laquelle les animaux qui ressemblent psychiquement à l'homme ont le même appareil psychique que lui est passée totalement inaperçue chez les psychanalystes. Pourquoi ? Parce que beaucoup sont des freudiens *lacaniens*, et qu'ils ne sauraient à ce titre supporter l'idée qu'il pût y avoir un inconscient sans la spécificité du langage humain structuré en signifiant et en signifié. L'instauration du symbolique dépendrait de part en part de la présence d'un tel langage. John Bowlby, psychiatre et psychanalyste freudien, auteur de la magistrale étude comparée entre de jeunes orphelins humains et chimpanzés sur l'attachement et la perte note que « quiconque serait encore

¹⁶ Henri Ey, « Le concept de "psychiatrie animale" (Difficultés et intérêt de sa problématique) », in Abel-Justin Brion et Henri Ey (dir.), *Psychiatrie animale*, Paris, Desclée de Brouwer, « Bibliothèque neuro-psychiatrique de langue française », 1964, p. 11-40. Citation p. 33.

¹⁷ Patrick Pageat, *Pathologie du comportement du chien*, 2^{ème} édition, Maisons-Alfort, Le point vétérinaire, « Médecine vétérinaire », 1998.

sceptique sur l'aide que peut apporter la connaissance du comportement animal à notre compréhension de l'homme peut trouver appui chez Freud » et que « nous savons maintenant que l'homme n'a le monopole ni du conflit ni du comportement pathologique »¹⁸.

L'inconscient freudien est une dynamique cachée et pourtant effective dont certains phénomènes révèlent l'existence : le rêve, ce qu'il faudra bien appeler des *psychopathologies* ou encore, chez l'homme, ce que Freud nomme la psychopathologie de la vie quotidienne (lapsus, actes manqués). Ainsi l'inconscient est-il en toute rigueur une hypothèse — « une hypothèse nécessaire et légitime dont nous possédons de multiples preuves¹⁹ » — puisque nul ne palpera jamais une telle chose. Sa connaissance est indirecte, y compris pour le sujet lui-même qui se trouve alors face à lui comme à un étranger. La réflexion de Freud ne s'est jamais limitée à l'humain. Il puise plus profondément, plus archaïquement, que dans la seule psyché humaine, car la vie psychique ne débute pas avec le langage et n'en est pas tributaire, pas même dans la vie d'un être humain — sans qu'il soit jamais question (ni pour Freud ni pour moi) de nier ou de minimiser la part de la vie inconsciente qui se nourrit du langage, de la culture, des institutions sociales. Le « penser en images » est tenu par Freud pour plus ancien que le « penser en mots », et plus proche des processus inconscients²⁰. Dans plusieurs textes, Freud s'appuie sur ses connaissances en zoologie, sur ses observations des animaux (dans la seconde partie de sa vie, il vécut avec des chiens) ; par exemple, lorsqu'il thématise en 1920 la pulsion de mort, il en fait une pulsion du vivant organique et ne la limite en aucun cas à l'humain. Pour penser la psyché animale c'est vers le fondateur de la psychologie des profondeurs qu'il faut se tourner. Son ouverture d'esprit, son absence de préjugés l'ont prémuni d'un anthropocentrisme qui aurait bridé ses spéculations et ses analyses.

Pour conclure, je dirai que ce qu'il faut inlassablement repousser c'est la logique de la soustraction ou de l'addition par laquelle les animaux sont vus comme des humains moins quelque chose, et l'humain comme un animal plus quelque chose. Chaque animal est une totalité à laquelle il ne manque rien.

¹⁸ John Bowlby, *Attachement et perte. 1 L'attachement* [1969], Paris, PUF, « Le fil rouge », traduit de l'anglais par Jeannine Kalmanovitch, respectivement p. 31-32 et p. 24.

¹⁹ S. Freud, « L'inconscient », *op. cit.*, p. 66-67.

²⁰ S. Freud, « Le moi et le ça » [1922], in *Œuvres Complètes*, vol. XVI (1921-1923), sous la direction d'André Bourguignon, Pierre Cotet, et Jean Laplanche, PUF, 1991, p. 265-266.